

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 20 février 2012**

Présidence : M. Christian PUHR

**1. Appel : 82 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusée : Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ

Excusés: BISCHOFBERGER Jean, CARRARD Raymond, CORNU Yvan, DARBRE GUBBINS Florence, DOUSSE Jean-Robert, EQUEY Steve, GONTHIER Michel, GRAF Albert, JENEFSKY Robert, KOHLER Anna-Barbara, OEGGERLI Damien, PERRIN Christian, PEZZOLI Olivier, PIEREN Taïna, ROCHAT Blaise, SCHALLER Anik, SENIS Sandra,

Absent : REHOUMA Lassaad Belgacem

**2. Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2012**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute deux interpellations. La première est de M. Pierre WAHLEN, intitulée «Quel projet politique pour la ville de Nyon » et sera traitée au point 17bis, la seconde, de M. Victor ALLAMAND, intitulée, « Sommes-nous fâchés avec nos voisins ? » sera traitée au point 17ter.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention.

**4. Communications du Bureau**

M. le Président demande que les séances puissent commencer à 20h.15 précises. Celles-ci sont, depuis le début de la législature, très longues et un phénomène de fatigue se fait sentir chez certaines personnes, ainsi qu'un incessant va-et-vient et bruit de fond gênants. Le Bureau a décidé, au vu de la longueur des séances, de faire une pause d'une dizaine de minutes au milieu de la séance.

Mme Chantal THUILLARD demande si cette proposition sera votée. M. le Président l'informe qu'il s'agit de la compétence du Bureau et qu'elle ne sera pas soumise au vote.

**5. Rapport N° 20 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Braulio Mora, concernant la création d'un Parlement/Conseil des jeunes en Ville de Nyon**

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

La discussion est ouverte.

M. Braulio MORA intervient en tant que postulant et du fait qu'il n'a pas pu siéger dans la commission, bien que membre de droit. Certaines personnes pensent qu'il est fâché, mais c'est une impression, il est déçu, surtout pour les jeunes. A la base, il s'agissait d'une motion intitulée: « Pour une politique de la jeunesse plus dynamique-crétion d'un parlement/conseil des jeunes! » Il l'a transformée en postulat pour rendre le texte moins contraignant et ainsi

offrir une possibilité d'étudier les besoins pour la jeunesse de manière plus large! De ce fait, il a voulu développer plusieurs volets.

Concernant le volet politique, il ne souhaite pas recréer le débat des raisons pour lesquelles les jeunes en général ne s'intéressent pas à la politique. Les propositions de la commission pour intéresser les jeunes peuvent paraître a priori intéressantes, encore faut-il pouvoir les mettre en œuvre. Il a de grands doutes que l'une de ces propositions ne voie une fois le jour. Il faut être optimiste pour croire qu'un stand d'information au Paléo est une bonne solution; c'est déjà une victoire si l'on arrive à faire signer une initiative par un jeune à l'entrée du festival. Il estime qu'ils ont la tête à tout sauf à la politique pendant le Paléo! Il rappelle que la commission ou parlement, n'a pas besoin d'être 100% politisée. Elle n'a d'ailleurs aucune raison d'être élitiste. Il se demande sur la base de quels arguments tient cette affirmation pour le moins ridicule. Par exemple, à Yverdon-les-Bains, le Conseil des Jeunes est ouvert à toutes les nationalités, aux 13-25 ans, qui ont habité ou habitent, travaillé ou travaillent, étudié ou ont étudié à Yverdon; il est constitué de délégués représentant les écoles, les associations, sociétés de jeunesse, culturelles, sportives, partis ou à titre individuel, il ne voit donc aucune raison qu'elle soit élitiste. Il offre un espace pour débattre les questions qui concernent la politique de la jeunesse, du sport et de la culture. La majeure partie de son activité c'est de permettre aux jeunes de réaliser des projets. Le volet politique ne couvre qu'une infime partie de cette activité, tout cela pour 1.-/habitant.

Il regrette que ni la Municipalité, ni la commission ne souhaite faire de projet concret à Nyon alors que cela existe à Lausanne, Yverdon, bientôt Morges ou Payerne pour ne citer que quelques exemples. Il rappelle que c'est de la volonté du canton de la mise sur pied par les communes de structures pour que les jeunes puissent s'exprimer comme le veut la LAJE (loi sur l'aide à la jeunesse). Il connaît passablement de jeunes qui trouvent que c'était une bonne idée, mais apparemment un sondage a été conduit qui ne va pas exactement dans le sens de ces retours. En tant que postulant, il souhaiterait avoir plus de détails concernant ce sondage et auprès de qui il a été mené. Un bon sondage est primordial pour ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il est tout à fait conscient de l'énorme effort logistique qu'il faudrait déployer pour créer une telle structure, sans oublier les finances communales! C'est pourquoi il rejoint la proposition municipale de renvoi au Conseil régional. Il est surpris et déçu du manque d'ouverture et d'audace de la part de la commission qui trouve non souhaitable d'envoyer la proposition au CR, surtout quand on voit la moyenne d'âge des commissaires. Après tout, Nyon est une ville-centre, avec beaucoup de jeunes des villes avoisinantes qui viennent, ce qui représente une excellente occasion d'attirer plus de monde intéressé. Ceci pourrait faire un grand bien aux jeunes d'autres communes. Il cite l'exemple d'un groupe de jeunes de Prangins qui s'était même constitué en association en octobre 2010 afin de faire bouger les choses. Ils se levaient tôt, certaines fois pour faire le nettoyage des forêts, ont participé à la vie de leur village, notamment pour la fête du village ou d'autres actions ponctuelles...tout ceci pour arriver à n'obtenir qu'une cave de 10m2 au dessous d'une école censée être provisoire! A terme, ils devaient avoir un local digne de leurs efforts et de leur projet. On leur a tellement mis les bâtons dans les roues qu'ils ont décidé de tout arrêter! Il estime que cela n'est pas normal et qu'une structure régionale serait une bonne idée. Il demande à la Municipalité de tenir parole et souhaite des garanties que le CR accueille bien cette proposition, pas qu'elle se retrouve aux oubliettes. C'est facile de se décharger d'un tel projet et d'en laisser le soin à autrui sans garantie.

Il souhaite encore discuter de l'idée d'une commission pour la jeunesse. Conscient que l'équipe jeunesse qui dépend du SASEJ fait un excellent boulot, dont il peut lui-même témoigner grâce à l'excellente collaboration menée dans le cadre de ses projets avec l'Association Quartier de la Redoute et notamment la Maison de Quartier. Le travail fait au niveau des quartiers permet certes d'aller directement vers les jeunes et de récolter leurs idées et propositions. Cependant, il faut éviter que ces idées partent dans tous les sens et l'idée d'avoir une commission qui regroupe tous ces jeunes et propositions, pourrait permettre de mieux coordonner le tout. Cette commission servirait non seulement à recueillir leurs idées mais donnerait la possibilité aux jeunes de s'exprimer sur des projets en cours (p. ex skatepark). Après tout, ils ont bien le droit d'être consultés sur des projets qui les concerne ! Enfin pour terminer sur une note positive, la Municipalité mentionne dans son rapport qu'un document précisant la politique globale de la jeunesse est en cours d'élaboration, ce qui rejoint l'un des souhaits de la commission qui a étudié son postulat en 2010. Il salue

l'élaboration de ce document qui devrait être disponible cet été si tout va bien, d'après ses informations.

Mme Marlyse GRAF ZAUGG attendait également davantage de la Municipalité ou de la commission par rapport au postulat. On a entendu beaucoup de belles paroles et de bonnes intentions, mais elle a tout de même l'impression que l'on enterre un projet qui pourrait évoluer et qui a le mérite d'exister et de permettre une nouvelle dynamique dans la vie de cité. Elle pense qu'il faudrait demander aux jeunes eux-mêmes s'ils veulent d'un parlement ou conseil. A sa connaissance cela n'a pas été fait. Les cours de citoyenneté et comités d'élèves sont presque inexistantes ou minimalistes et ne suffisent pas. Le SASEJ fait un bon travail, mais elle a tout de même l'impression qu'ils défendent leurs intérêts. D'une manière générale, elle estime que les jeunes sont trop maternés, via un réseau très dense. Il n'y a pas d'encouragement à l'autonomie et la prise de responsabilités déjà à l'adolescence. Si un sondage prouvait que le concept de conseil de jeunes est dépassé, alors que l'on change le concept en partenariat avec les jeunes pour trouver la structure la plus adéquate qui leur permette de prendre des décisions et de mettre sur pied un certain nombre d'innovations.

Mme Bernadette NELISSEN a regardé sur Internet tous les sites de conseils de jeunes. Lorsque l'on regarde de plus près, on constate que c'est toujours initié avec beaucoup d'enthousiasme, mais il y a vite un essoufflement. Les jeunes sont vite découragés si ce qu'ils demandent n'est pas rapidement mis en place. Elle pense que les jeunes trouvent tout ce qui leur est nécessaire sur Internet et cela est plus utile qu'un conseil.

M. Christian UDASSE approuve les dires de M. Mora. Il estime qu'il faut toujours entreprendre des choses pour les jeunes, plutôt que de les voir comme délinquants. Il estime qu'il s'agit d'une bonne idée de passer au Conseil Régional. Si celui-ci ne fait rien, on pourra toujours envisager quelque chose après.

M. Yves FROIDEVAUX, avec le groupe socialiste, invite le Conseil à approuver le rapport municipal qui précise que la Municipalité va travailler avec le Conseil Régional.

Mme Bernadette NELISSEN est confuse car la commission estime qu'il n'est pas adéquat de porter ce projet devant le Conseil Régional. D'autres personnes vont passer du temps sur le même sujet et elle ne voit pas le but de rediscuter au niveau régional.

M. Braulio MORA en a assez d'entendre que les jeunes traînent, boivent ou fument et il souhaite que l'on fasse quelque chose pour eux. C'est une excellente occasion en votant ce rapport en soulignant que l'on transmet la question au Conseil Régional.

Mme Bernadette NELISSEN est d'accord de faire quelque chose pour les jeunes, mais estime qu'il s'agit là d'une idée peu efficace.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 7 avis contraires et 2 abstentions

- de prendre acte du rapport municipal N° 20 valant réponse au postulat de M. Braulio Mora, Conseiller communal, intitulé « Pour une politique de la jeunesse plus dynamique – Création d'un parlement / conseil des jeunes en Ville de Nyon »

**6. *Rapport N° 28 en réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais du 23 mars 2011 pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en Ville de Nyon.***

Rapporteur : M. Fabien BOURQUI

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON propose de faire des plantages dans le mini-golf proposé il y a quelques années de façon à joindre plantages et mini-golf !

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 28 en réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais, intitulée « Pour la création de jardins familiaux sous forme de plantages en Ville de Nyon »

**7. Rapport N° 32 concernant une demande de crédit de CHF 4'166'000.- (HT) pour la transformation du poste de la Longeraie pour le passage de 40kV à 125kV et l'intégration d'une centrale photovoltaïque.**

Rapporteur : M. Maurice GAY

En préambule, le rapporteur signale qu'un commissaire désirait déposer un amendement, mais au vu des explications reçues de la part de la Municipalité et des SI, il a semblé à la commission qu'il était difficile de déposer ce type d'amendement sur les différents montants définis. La commission a décidé de ne pas déposer d'amendement, mais le commissaire est libre de le faire à titre personnel.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART a fait partie de la commission et a trouvé qu'il y avait dans ce préavis des travaux superflus et quelques lignes où le montant des crédits paraissait trop élevé. Le service a, en outre, pris beaucoup d'aisance en ce qui concerne les « divers et imprévus ». Il a demandé à mentionner ces faits dans le rapport, mais sans succès. De plus, il se demande pourquoi la loi des marchés publics ne s'applique pas aux SI. En effet, des dépenses ont déjà été faites, sans offre publique dans la FAO. Aussi, il désire déposer un amendement modifiant les conclusions du préavis et demande à la Municipalité de réduire sa demande de crédit de CHF 350'000.-, eu égard aux postes cités ci-après à titre d'exemple :

- Réfection ouvrages de toiture, CHF 27'000.- à supprimer. Il y a trois postes différents pour la toiture.
- Portes extérieures en métal, CHF 63'000.- réduit à CHF 40'000.-. Ces portes en aluminium éloxé sont en très bon état et peuvent durer encore 20 ans. L'une doit être agrandie pour des raisons techniques, mais les autres peuvent être simplement repeintes.
- Serrureries extérieures, CHF 80'500.- réduit à CHF 40'000.-. Aucune offre, ni soumission n'ont été demandées, il s'agit d'un budget hasardeux.
- Peintures extérieures, supprimé. S'agit-il d'une nécessité ?
- Climatisation salle de commande, CHF 24'360.-, supprimé – Climatisation salle de conférence, CHF 16'240.-, supprimé. Soit un total de plus de CHF 40'000.- pour des locaux où il n'y a pratiquement jamais personne. A l'heure actuelle où l'on parle de développement durable, cela n'est pas responsable dans un bâtiment non isolé.
- Revêtement de sols, CHF 29'000.- réduit à CHF 10'000.-. On prévoit de la moquette pour un bâtiment technique industriel, ce qui ne semble pas très adapté.
- Revêtement de parois en textile, CHF 9'700.- réduit à CHF 6'700.-. Est-ce que de la peinture ne suffit pas ? Cela paraît un peu luxueux.
- Faux plafonds métalliques, CHF 19'000.- réduit à CHF 10'000.-. Des faux plafonds métalliques dans une sous station électrique où il y a 125 KV, il ne s'agit pas d'un choix de matériaux judicieux.
- Honoraires d'architecte, CHF 98'000.-, supprimé. Il n'a pas vu de demande de crédit au Conseil pour un mandat qui est déjà réalisé à 90%.
- Reproduction de documents CHF 10'000.-, supprimé. A l'heure actuelle, toutes les entreprises travaillent avec des programmes informatiques et n'envoient plus des plans, tout se fait par informatique.
- Documents promotionnels, CHF 5'000.-, supprimé. Quelle promotion pour une sous station électrique ?
- Bouquet, inauguration, plaquette, CHF 7'000.-, supprimé.
- Panneau de chantier, CHF 7'500.-, supprimé. Où est l'utilité d'un panneau de chantier ?
- Réserve pour renchérissement, CHF 58'500.-, supprimé. Un blocage des prix « fin de chantier » doit être négociable.

- Réserve pour imprévus, CHF 58'000.-, supprimé. Il y aurait peut-être moins d'imprévus si le budget était basé sur une étude préalable et des soumissions rentrées.
- Divers et imprévus pour la centrale photovoltaïque, CHF 43'000.-, supprimé. Même remarque que ci-dessus.

De cette façon, il arrive à un total de CHF 351'100.-

Il dépose l'amendement suivant en modifiant les conclusions du préavis N° 32 comme suit:

vu le préavis N° 32 concernant une demande de crédit de CHF 4'166'000.- (HT) pour la transformation du poste de la Longeraie pour le passage de 40kV à 125kV et pour l'intégration d'une centrale photovoltaïque

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

1° d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'816'000.- (HT) pour financer la transformation du poste de la Longeraie pour le passage de 40kV à 125kV et pour l'intégration d'une centrale photovoltaïque en toiture dudit bâtiment.

2° les dépenses seront amorties selon les modalités suivantes :

Amortissements	ans	Montant (CHF)
Bâtiment	35	1'136'000.00
Transformateurs 125/20kV	35	892'000.00
Equipements 125kV	25	921'000.00
Système de contrôle/commande, relais de protection, Démantèlement et épuration des armoires, honoraires génie électrique, divers	10	794'000.00
Centrale photovoltaïque	25	73'000.00

3° Ces dépenses viendront en augmentation du capital de dotation des Services industriels.

M. Maurice GAY est un peu étonné par les montants donnés, et il remercie M. Hanhart de lui avoir transmis l'amendement. Il lui rappelle que le rapport mentionne que certaines dépenses sont peut-être un peu luxueuses et que la commission recommande aux SI d'être attentifs aux éventuelles économies que le service pourrait faire. Il s'agit d'une autorisation de dépenser et non d'une obligation. La commission demande également à la COGES d'y veiller. Il justifie toutes les dépenses sur lesquelles M. Hanhart voudrait faire des économies. Il pense que, soit on supprime la centrale photovoltaïque, soit on supprime des éléments importants, mais d'aller chercher des montants en pensant que l'on connaît mieux la problématique que le service communal, ce n'est pas au Conseil de le faire, mais les services communaux sont mieux à-mêmes de le faire. Il recommande de refuser cet amendement.

M. Jacques HANHART rappelle que la seule chose que la Municipalité utilise après le Conseil, c'est la décision finale. Si, dans les décisions, il est inscrit CHF 4'166'000.- toutes les pages de rapport qui pourraient être faites ne seront pas utilisées. Seules les conclusions restent. Il faut savoir si le PLR, qui demande toujours des économies, est d'accord d'en faire une fois. Lorsqu'il a demandé pour quelle raison cela n'est pas passé par les marchés publics, il n'a pas reçu de réponse. Des plans ont été faits, donc des honoraires ont été payés, il se demande sur quel budget et sur quel compte. Quant à la moquette ou le tissu contre les parois, on peut évidemment les mettre, mais pas dans ce local qui sert uniquement pour de petites réunions.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

M. Patrick BUCHS trouve le préavis dérangeant. Jusqu'à preuve du contraire, les SI sont toujours dans le giron de l'administration nyonnaise et le bâtiment en question est propriété de la ville de Nyon. Or, on découvre dans ce préavis, que la rénovation est prise en charge par

les SI. Il estime que ce n'est pas leur rôle. Même s'ils ont les compétences pour l'aspect technique, il n'est pas certain qu'il en est de même pour l'aspect de la rénovation elle-même, la preuve étant les remarques judicieuses de M. Hanhart. Le service des bâtiments a non seulement les compétences, mais aussi la charge de l'entretien des bâtiments communaux. Ce serait à ce service de prendre en charge la rénovation, en collaboration avec les SI. Il souligne que la COGES avait déjà par le passé relevé que les SI travaillaient de leur côté, comme lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Il demande que ce projet de rénovation soit piloté par le service compétent, soit le service des bâtiments. Il est de toute façon plus sain qu'un seul service gère les bâtiments. Il soutient l'amendement de M. Hanhart.

M. Maurice GAY rappelle que le gros du travail concerne le travail d'électricité, informatique ou cellules photovoltaïques. Les SI sont donc plus à-mêmes de connaître le travail. Il rappelle que le bâtiment doit rester opérationnel durant toute la durée des travaux, ce qui est très spécifiques aux électriciens.

M. Christian UDASSE se demande ce que va faire la COGES, car celle-ci ne travaille qu'à posteriori, quand tout est fini et dépensé. De plus, il souligne que le simple fait de dire qu'il ne s'agit que d'une autorisation de dépenser n'est pas suffisant.

M. Yves FROIDEVAUX est déstabilisé par l'amendement de M. Hanhart. Il souhaite avoir des réponses municipales suffisantes sur les points soulevés ce soir. Si ce n'est pas le cas, il propose de renvoyer la décision à la prochaine séance sur l'impact de l'amendement. Il a, par contre, l'impression de revivre une séance de commission, ce qui ne devrait pas arriver.

M. Maurice GAY répond que la commission n'a pas voulu faire cet amendement pour des économies « bouts de chandelles » car elle n'a pas les connaissances suffisantes pour arriver à enlever CHF 80'000.-. Par contre, elle souhaite rendre attentifs les SI et la Municipalité de ne pas dépenser l'entier de la somme. La COGES interviendra au moment du bouclage du préavis pour voir si les services ont fait leur travail. D'autre part, l'amendement a été discuté en commission et a été refusé par la majorité.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS signale que les montants dévolus aux études qui ont été faites, étaient dans le préavis pour la station d'Eysins. D'autre part, en ce qui concerne les chiffres avancés, ils viennent d'offres budgétaires. Trois transformateurs changent dans la région et les appels d'offres ont été faits conjointement avec la Romande Energie et la SEIC. Il est toutefois étonné que les montants détaillés n'aient pas été donnés lors de la commission avec le Municipal et le Chef de service. Il signale que la Municipalité a préféré avoir un bâtiment correct, uniforme et présentable, raison pour laquelle la peinture sera refaite. D'autre part, il rappelle que jamais un préavis déposé pour les SI n'a été dépassé et peut admettre les recommandations de la commission. Enfin, il informe le Conseil que les calculs faits par les SI, ont été faits dans l'optique de les transmettre après les travaux à l'Elcom afin de les intégrer au calcul du timbre. Il demande de rejeter cet amendement.

M. David VOGEL trouve la scène surréaliste. M. Gay, membre du PLR, chante des économies, lutte contre des propositions d'économies faites par M. Hanhart qui lui semblent raisonnables. Il n'est pas convaincu par ses arguments et estime que les CHF 350'000.- d'économies ne représentent pas que des « bouts de chandelles ». Il estime également que les vœux exprimés ne sont que des vœux, sans contrainte.

M. Maurice GAY souhaite que ce soit la COGES qui se penche sur les économies. Si le PLR est bien pour des économies, il souligne qu'il s'agit là d'un montant de CHF 4'166'000.- pour un bâtiment important, nécessaire. Le problème financier actuel est structurel et ce ne sont pas ces petites économies qui changeront quelque chose.

M. Jacky COLOMB ne remet pas en question la partie technique, mais la partie rénovation du bâtiment qui aurait dû être confiée au service des bâtiments. Les chiffres viendraient d'un service où les compétences sont vraiment de ce domaine et l'on ne pourrait pas les accuser d'avoir exagéré. Un tel préavis devrait être confié à deux services distincts.

M. Gregory DURAND rappelle que la COGES va analyser les préavis bouclés et recevra celui-ci dans 3 à 5 ans probablement. Ils ne verront que ce qui a été dépensé et ne pourront

faire que des recommandations, car l'argent aura été dépensé. Pour faire avancer le débat, il demande le renvoi, selon l'article 110 et souhaite que la Municipalité revienne avec un tableau explicatif des montants sur lesquels ils sont d'accord d'entrer en matière. De cette façon, le Conseil pourra prendre position.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 7 avis contraires et 7 abstentions :

- de reporter le vote sur les conclusions du préavis à la prochaine séance

**8. Rapport N° 33 concernant la campagne de comptage 2012. Actualisation des données de la campagne de comptage 2007 portant sur les transports individuels (TI), les transports collectifs (TC) et la récolte de données relatives à la mobilité douce (MD). Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC.**

Rapporteur : M. Alexandre DEMETRIADES

La discussion est ouverte.

Mme Suzanne FAVRE, bien qu'ayant fait partie de la Commission, ne se rallie pas, à tous points de vue, à la décision de cette commission. Les membres de la Commission en ont été informés. En effet, il lui semble peu judicieux de faire un comptage en se basant sur une décision prise antérieurement qui préconisait d'en faire un tous les 5 ans. Ce sondage ne devrait pas être lié à un laps de temps défini mais plutôt se faire en fonction des impératifs. Cela étant, il serait bien plus opportun de faire ce comptage après la réorganisation des TPN. Ici, on peut pousser la réflexion encore plus loin. Il ne faut pas perdre de vue qu'avec l'implantation du nouveau Centre Migros à la Gravette, fin 2012, la circulation des véhicules ainsi que les piétons venant de la Levratte et des environs se déplaceront, dans une certaine mesure, moins vers la Ville, ce qui rendrait ce comptage quelque peu erroné d'ici peu. Il semble dès lors préférable de reporter ce comptage et de le faire, après la réorganisation des TPN, de le différer dans le temps, c'est-à-dire en le faisant en 2013.

M. Alexandre DEMETRIADES répète ce qui est mentionné dans le rapport, à savoir qu'il est nécessaire de faire des comptages tous les cinq ans, en parallèle au canton, d'une part, et que les effets de la réorganisation des TPN ne seront mesurables que plus d'un an après leur mise en route, d'autre part. Ceci a été longuement discuté lors de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 11 avis contraires et 4 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- TTC pour procéder à la réalisation d'une campagne de comptage des transports individuels, des voyageurs des transports publics et de la pratique de la mobilité douce ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en cinq ans.

**9. Rapport N° 36 concernant les mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes de transport public régional à fin 2012. Demande de crédit d'étude du projet définitif de CHF 156'000.- TTC.**

Rapporteur : Mme Jessica JACCOUD

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB voit que l'on va synchroniser les feux devant la gare ainsi qu'au croisement Crève-Cœur / Clémenty. Il souhaite savoir si des feux sont prévus à l'endroit où il



y a le petit giratoire vers la Combe. A certaines heures, notamment lorsque les élèves sortent du Gymnase, il y a un flot ininterrompu de piétons qui traversent et il n'est plus possible de circuler. Il souhaite savoir si quelque chose est prévu.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale que certaines mesures sont prévues, mais elle donnera plus de détails lors de la prochaine séance, les études pour le bus étant encore en cours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 1 avis contraire :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 156'000.- TTC pour l'étude du projet définitif des mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012;
2. ce montant sera porté en augmentation du compte no 9143-20 du patrimoine administratif, amortissable en 5 ans.

**10. Rapport N° 37 concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2011 de CHF 80'500.-.**

Rapporteur : M. Braulio MORA

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY demande en quoi consiste le déploiement plus important pour la sécurité dans les manifestations, car le service du feu n'intervient que lors d'une seule manifestation qui paie ce service.

M. Pierre GIRARD lui répond qu'il y a eu un dépassement qui sera facturé, mais rentrera dans les comptes 2012.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission à une large majorité et 1 avis contraire.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire pour un montant de CHF 90'600.- qui est à porter en augmentation du poste suivant :

Chapitre 6	
Compte n° 650-3013.00	
Service du feu – soldes	CHF 90'600.-
-----	
Total crédit supplémentaire au budget 2011	CHF 90'600.-
	=====

**11. Préavis N° 41 avec clause d'urgence concernant le budget 2012.**

M. le Président rappelle que si au moins 5 membres le demandent, le Conseil peut se prononcer contre la clause d'urgence.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 12. **Rapport N° 41 concernant le budget 2012**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

M. le Président du Conseil va d'abord ouvrir une discussion générale sur le budget, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les extensions des SI seront discutées et votées. Selon les articles 106 alinéa 4 et 114 alinéa 4, une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale sur le budget est ouverte.

M. Fabrice BODMER signale que le PLR s'est toujours battu pour des finances communales saines. En toute logique, cela fait plusieurs années que ce parti s'érige contre les budgets déficitaires présentés par la Municipalité. Cette année, la situation était telle, qu'une fois n'est pas coutume, ce n'est plus seulement le PLR qui refusait le budget, mais la commission des finances, suivie d'une majorité du Conseil communal. Pour reprendre les mots de la Municipalité, c'est grave... Au vu de cette constatation, il était tout à coup permis d'espérer une prise de conscience de la part de la Municipalité, une prise de conscience qui permettrait peut-être de s'attaquer enfin au problème structurel du budget, de dégager des priorités et d'avoir le courage d'entreprendre les réformes nécessaires. D'ailleurs, c'est carrément une task-force qui a été mise en place par la Municipalité, tous les espoirs étaient permis. Et bien non, la douche fut froide. Une fois de plus, c'est la voie de la facilité qui a été choisie, celle qui reporte le problème à plus tard. Voici donc un nouveau budget qui pour l'essentiel ne comporte que des changements cosmétiques qui ne touchent pas aux problèmes de fond. De toute manière, la Municipalité peut bien se dire que le Conseil ne pourra pas refuser le budget une 2<sup>ème</sup> fois. Malgré tout, ils ne tireront pas de conclusions hâtives et préfèrent garder de l'espoir pour la suite de la législature. C'est donc sans conviction et pour le bon fonctionnement de la commune qu'il espère que le budget recueillera la majorité des voix du Conseil. Il finit par un humble conseil, et demande de ne pas oublier la facture sociale dans le budget 2013.

M. Christian UDASSE, au nom du groupe UDC, est étonné par une partie des recettes trouvées dans ce budget par la Municipalité. En effet, lorsque l'on sait que la délinquance prospère dans la ville, et que l'on voit qu'un EPT de policier ainsi que la formation de deux personnes ont été supprimés, il trouve cela scandaleux. Il espère que la Municipalité va faire quelque chose car la population ne peut pas continuer à subir ce genre de choses. Il demande de revoir la réintroduction de cet EPT ainsi que la formation de deux policiers.

M. Yves FROIDEVAUX avait, au sein de son groupe, des propositions pour une quinzaine d'amendements, rappelant qu'ils avaient soutenu le premier budget. Ils renoncent à ces amendements et appellent les autres partis à faire de même, pour que le budget soit accepté. Le groupe socialiste refusera tout amendement que ce soit d'économies ou de dépenses. Il signale encore à M. Udasse, que si le budget avait été accepté en décembre, les postes en question auraient peut-être été acceptés.

M. Pierre-Alain DUPUIS partage l'avis de M. Froidevaux et remercie la Municipalité d'avoir revu sa copie, toutefois, le groupe des Verts a quand même un amendement à proposer. Ils ne trouvent pas judicieux la coupe de CHF 40'000.- qui va à l'encontre de la politique familiale et notamment du préavis N° 210 qui soutient le développement d'accueil par les mamans de jour. Cela touche un service utile, reconnu et apprécié. Le groupe des Verts trouve que cette coupe est un message peu habile vis-à-vis des jeunes familles à Nyon. Le développement de la politique en faveur des jeunes couples dont les deux parents travaillent ne doit pas être ralenti. Il propose dès lors l'amendement suivant :

- Il est proposé de ne rien couper dans le chapitre 7, dans l'ensemble des comptes 761.3012.00, 761.3030.00 et 761.3050.00 et de rétablir les chiffres initiaux et d'adopter le budget ordinaire de la ville pour l'année 2012 dont les totaux se présentent comme suit :

- Charges Fr. 179'091'370.-
- Revenus Fr 170'300'000.-

La parole n'est plus demandée concernant le budget dans son ensemble.

La discussion est ouverte chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre 1	Administration générale		
pages 12 à 30	Charges	CHF 18'394'590.00	Revenus CHF 3'461'200.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 1 est considéré comme accepté.

Chapitre 2	Finances		
pages 31 à 34	Charges	CHF 32'682'000.00	Revenus CHF 93'910'100.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 2 est considéré comme accepté.

Chapitre 3	Domaines et bâtiments		
pages 35 à 48	Charges	CHF 11'932'550.00	Revenus CHF 3'531'480.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 3 est considéré comme accepté.

Chapitre 4	Travaux et environnement		
Pages 49 à 58	Charges	CHF 18'967'280.00	Revenus CHF 9'509'100.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 4 est considéré comme accepté.

Chapitre 5	Instruction publique et cultes		
Pages 59 à 65	Charges	2'099'845.00	Revenus CHF 1'251'700.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 5 est considéré comme accepté.

Chapitre 6	Police		
Pages 66 à 73	Charges	CHF 14'528'950.00	Revenus CHF 6'733'700.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 6 est considéré comme accepté.

Chapitre 7	Affaires Sociales		
Pages 74 à 82	Charges	CHF 34'761'695.00	Revenus CHF 3'426'410.00

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.

M. Maurice GAY relève que la Municipalité est allée chercher des économies, dans la culture, dans le sport, dans le traitement des déchets, dans la police, dans la prestation jeunesse et structure d'accueil, soit tous les endroits qui font mal. La raison est simple, le Conseil en est responsable. Il rappelle que la Municipalité est responsable de son budget et des coupes dans les prestations. Il estime que la Municipalité a cherché des économies qui font mal et essaie de remettre la faute sur le Conseil. Il demande à la Municipalité d'assumer ses économies.

M. Yves FROIDEVAUX ne comprend pas le double discours du PLR, M. Gay étant en contradiction avec M. Bodmer. Il demande au Conseil de ne pas ouvrir la boîte de Pandore sinon chaque virgule sera discutée. Il demande à la Municipalité d'être pragmatique et que, si nécessaire au deuxième semestre, elle revienne avec une demande de crédit complémentaire, si possible compensée. Le groupe socialiste s'opposera à cet amendement et demande au groupe des Verts de le retirer.

M. David SAUGY soutient M. Froidevaux et demande d'accepter le budget tel que présenté.

M. Knut RUPPRECHT est révolté par ce qu'il vient d'entendre. On repousse à la Municipalité la responsabilité, or, c'est le Conseil qui lui a demandé de revoir la copie. Maintenant on lui reproche de faire des coupes qui font mal. Que les personnes qui ont de tels reproches, disent quelles sont les coupes qui pourraient être faites. Nyon est une ville de 18'000 habitants qui n'a pas les infrastructures qu'elle devrait avoir. Si l'on ne peut plus couper dans les dépenses, il faudrait peut-être augmenter les recettes. Il faut maintenant assumer et prendre des responsabilités.

M. Pierre-Alain DUPUIS maintient son amendement, pour défendre la politique familiale.

La parole n'est plus demandée sur l'amendement, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement à la majorité, 20 voix pour et 25 abstentions.

La discussion sur le chapitre 7 est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 7 est considéré comme accepté.

Chapitre 8	Services Industriels	
Pages 83 à 88	Charges CHF 45'684'460.00	Revenus CHF 48'476'310.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 8 est considéré comme accepté.

Crédit d'extensions des Services Industriels  
Pages 93 à 94 pour un montant de CHF 3'235'000.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Les crédits d'extensions des Services Industriels sont considérés comme acceptés.

Crédits routiers et d'assainissement

Demande de crédit de CHF 468'000.- relatif à l'entretien constructif des réseaux routiers et d'assainissement pour l'année 2012, amorti sur 30 ans.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Les crédits routiers et d'assainissement sont considérés comme acceptés.  
La discussion générale finale sur le budget est ouverte.

M. Philippe GLASSON suggère à la COFIN, qui a par ailleurs fait un excellent travail, de faire des propositions sur des réformes structurelles, maintenant qu'elle a un peu de temps, avant le prochain budget.

M. Knut RUPPRECHT pense qu'il serait utile de faire un débriefing entre la COFIN, le chef de service des finances et le Municipal concerné par rapport à ce qui s'est passé, d'analyser ce qui a été fait pour en tirer les leçons et mettre en place des lignes directrices.

M. Pierre GIRARD signale que ce type de discussion a déjà eu lieu, et la discussion aura sûrement lieu au moment de l'étude des comptes. Il rappelle que le budget est largement déficitaire et que des décisions politiques devront être prises. Un jour ou l'autre, il faudra penser à augmenter les recettes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 7 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville pour l'année 2012 dont les totaux se présentent comme suit:

Charges : CHF 179'051'370.-

Revenus : CHF 170'300'000.-

Excédent des charges : CHF 8'751'370.-

2. d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 468'000.- relatif à l'entretien constructif des réseaux routiers et d'assainissement pour l'année 2012, amortis sur 30 ans.

3. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services Industriels pour l'année 2012, soit

Service des eaux CHF 1'182'000.-

Service de l'électricité  
et de l'éclairage public CHF 1'313'000.-

Service du gaz CHF 740'000.-

Total des extensions CHF 3'235'000.-

La participation des tiers et subventions viendra en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services Industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

4. de prendre acte du plan d'investissements 2012-2016.

**13. Préavis N° 30 concernant une demande d'un crédit de CHF 725'038.- pour le renouvellement de 10 véhicules et d'un radar en 2012, ainsi que l'achat d'une lame à neige et d'une saleuse.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**14. *Préavis N° 40 concernant la modification des statuts de l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes (APC), sis à Trélex, au lieu dit « Mollard Parelliet/Main de Gingins »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**15. *Motion de M. Jacques HANHART pour la création d'un parking souterrain à la place du Château.***

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY estime que l'idée peut paraître plaisante, avec une multitude de défis à relever, techniques, économiques ou de circulation. Cette proposition est intellectuellement stimulante et devrait plaire à beaucoup d'ingénieurs de la place. Malheureusement, l'administration est déjà débordée et on ne compte plus les chefs de service en arrêt maladie. La ville vit une indigestion de projets, renvoyer la motion à la Municipalité ne fera pas avancer la question du parcage à Nyon à court terme, bien au contraire. C'est pourquoi il encourage le Conseil à ne pas renvoyer la motion à la Municipalité, maintenant.

M. Jacques HANHART convient qu'il y a des défis techniques, mais du point de vue économique, les parkings au centre sont très rentables. Quant aux chefs de service malades, il ne sait pas si cela est dû à une surcharge de travail ou à d'autres problèmes. Il précise encore que la commission de l'urbanisme s'est rendue à Lyon et a pris exemple sur le parking de la place des Célestins avec des entrées très étroites.

M. Yves FROIDEVAUX est d'accord avec la proposition en surface, car cela fait longtemps qu'il demande que la place du Château soit rendue aux piétons. En profondeur, il arrive aux mêmes conclusions que M. Joly. Le parking de la Duche doit servir l'administration. Le but est d'avoir moins de voitures au centre ville, ce qui va à l'encontre du projet. Il faut faire un parking à Perdtemps et au Martinet. Il invite le Conseil à refuser la motion et enjoint la Municipalité à revenir avec un projet de place du Château piétonne.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 15 avis pour et 3 abstentions :

- de ne pas envoyer la motion à la Municipalité

**16. *Postulat de M. Laurent MIEVILLE pour une politique responsable vis-à-vis de l'alcoolisme des sorties chez les jeunes.***

La discussion est ouverte.

M. Laurent MIEVILLE estime que le Conseil communal et la Municipalité doivent s'efforcer de développer la ville en conservant ce qui fait son attrait auprès de la population, soit des infrastructures de qualité, mais également le sentiment de vivre en collectivité dans un respect mutuel. Il témoigne d'une dérive croissante qui touche une partie de la population, à savoir la consommation excessive d'alcool par certains groupes de jeunes lors de sorties nocturnes. Le phénomène est en augmentation, contrairement à la consommation des personnes de plus de 29 ans. Le Conseil Fédéral est en train de réviser la loi sur la consommation d'alcool et permet de restreindre celle-ci sur certaines places publiques. Il lui paraît important de prendre des mesures comme l'ont fait d'autres villes en Suisse. Pour cette raison, il demande le renvoi de son postulat à la Municipalité pour rapport, afin d'examiner des mesures concrètes pouvant être prises à ce sujet, dans le but de répondre aux attentes légitimes de la population.

M. Gregory DURAND et le groupe socialiste, souhaitent que le postulat aille à une commission et pas directement à la Municipalité.

M Jacky COLOMB est très heureux de ce postulat car il a déjà évoqué ce problème à plusieurs reprises au Conseil. Il regrette que l'alcool soit omniprésent dans toutes les manifestations. Tout le monde ne sait pas que la formation complète du cerveau intervient vers 22-23 ans et la consommation d'alcool altère sa formation. Les séquelles sont beaucoup plus graves que ce que l'on imagine. Il s'agit d'un problème sérieux qu'il faut empoigner.

M. Christian UDASSE est très favorable à ce postulat, mais considère qu'au vu du contenu, il devrait être directement envoyé à la Municipalité. La totalité de la Municipalité pourrait venir avec des propositions complémentaires à celles de M. Miéville.

Mme Pierrette CHENEVARD abonde dans le sens de M. Colomb et estime qu'il s'agit d'un problème extrêmement grave actuellement. On essaie de lutter contre ceci, mais la tâche est difficile. Toutefois, elle trouve le postulat un peu trop limitatif et pense qu'il faut également le voir sous un angle de santé publique et non de rester sur des seules interdictions.

Mme Margaux CARRON, parle en tant que jeune du Conseil, et se demande ce qu'il va se passer si l'on interdit la consommation d'alcool sur la place publique. Le risque est que le problème se déplace, plutôt que la consommation baisse. Les jeunes iront autre part et trouveront des moyens. Ils feront de la même façon qu'en hiver où on les voit moins. D'autre part, on revient toujours sur les jeunes, mais les moins jeunes en font de même.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY encourage le Conseil à renvoyer le postulat directement à la Municipalité et reconnaît qu'il ne s'agit pas que d'un problème de jeunes, mais un problème de société. Plus de la moitié des interventions de la police sont liées à l'alcool et ses méfaits. Il serait intéressant de répondre à ce postulat en disant ce qui est fait actuellement dans la ville pour lutter contre ce phénomène. Il y a également eu beaucoup d'interventions sur le même sujet au Grand Conseil et peut-être qu'une commission pourra ensuite rapporter sur la réponse. Le travail d'une commission à ce stade est uniquement de savoir si le postulat va être transmis à la Municipalité ou non.

M. Braulio MORA pense qu'il faut aussi considérer renvoyer cette problématique au Conseil Régional, car il n'y a pas que les Nyonnais qui sont concernés.

M. Laurent MIEVILLE précise que les villes qui ont déjà introduit ces mesures les trouvent efficaces.

M. Gregory DURAND retire sa demande de renvoi à une commission, certaines choses qu'il attendait en commission ont été dites ce soir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à la majorité, 4 avis contraires et 3 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport

**17. *Postulat de Mme Nathalie MERMILLIOD concernant la protection d'une place de jeux.***

La discussion est ouverte.

Mme Nathalie MERMILLIOD ajoute que, depuis sa rénovation, la place de jeux a une topographie très largement modifiée. Avant les travaux, il existait une barrière végétalisée assez importante. Les jeux étaient placés en retrait, derrière une petite colline qui protégeait véritablement de la route. Maintenant, le terrain est complètement aplani, la végétation a été enlevée, les jeux disposés sans tenir compte de la proximité de la route. De plus, les enfants qui viennent, restent longtemps. Du fait de la grande fréquentation, ils sont assurés de trouver leurs amis. Elle souhaite que ce postulat soit envoyé en commission.

M. François CALAME, bien qu'il reconnaisse une certaine volonté de protéger des enfants, précise que la mesure proposée est inefficace. La barrière envisagée peut avoir un effet

contre le bruit, par contre elle favorise plutôt le dépôt de polluants dans la zone protégée, c'est-à-dire, la place de jeux. L'effet brise-vent d'une telle palissade offre une zone plus tranquille à tout polluant venant de la route et facilite ainsi leur dépôt en zone protégée. Par conséquent les enfants respirent encore plus longtemps l'air qualifié de pollué. De plus, les enfants, jouant sur la moquette artificielle remettent en mouvement les particules sédimentées et les respirent à nouveau. Mieux vaut laisser agir une ventilation naturelle qui évacue immédiatement les bouffées polluantes et évite leur fixation au sol. De plus, il a été étonné que Mme Mermilliod propose, en tant qu'écologiste, des plaques de «polyméthylméthacrylate» à la place d'une barrière végétale semi transparente, qui elle, pourrait intercepter partiellement les particules solides venant de la route. Ainsi, une haie d'espèces locales, plantée sur une petite butte, pourrait offrir une certaine protection tout en assurant une relative ventilation de l'aire de jeux. Par contre, en matière d'écologie, il se poserait beaucoup plus de questions sur le bien fondé du gazon artificiel éliminant toute vie du sol et modifiant considérablement le régime hydrique de cette surface. Telle une moquette, ce faux tapis végétal doit accumuler toute sorte de saletés sans offrir une régénération naturelle, mais ceci est une autre question. Tout en étant disposé à répondre aux questions, il propose de retirer ce postulat et si ce n'est pas le cas, il invite le Conseil à ne pas prendre ce postulat en considération. Cette décision évite un travail inutile à la Municipalité.

M. Pierre GIRARD, reconnaît qu'il y avait une haie végétale et trouve bonne, l'idée d'examiner ceci. Par contre, il relève qu'en dehors du postulat, il y a là, toute une statistique sur la circulation, qui n'a rien coûté, contrairement aux CHF 120'000.- votés plus tôt !

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de dix Conseillers soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

**17bis Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quel projet politique pour la Ville ? » (en annexe)**

**17ter Interpellation de M. Victor ALLAMAND intitulée « Sommes-nous fâchés avec nos voisins ? »**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'il y a eu des discussions, et que la commune de Nyon n'est pas fâchée avec ses voisins. La commune-centre a toujours quelques problèmes avec ses voisins et est souvent considérée comme arrogante. Dans le cas précis, Nyon a longtemps été considérée par les autres communes, comme peu facilitatrice. Depuis l'adhésion au Conseil Régional et la mise en place du schéma directeur de l'agglomération, il y a eu plus de discussions et de choses faites pour avoir des relations aussi cordiales que possibles. De là, à la fusion, il y a encore de la place. Sur une vue aérienne de la région, on voit que Eysins et Prangins font partie de l'agglomération. Maintenant, il y a beaucoup d'accords et collaboration avec Prangins. La question n'est pas taboue et a déjà été évoquée. Pour Crans, le village a longtemps travaillé avec la fusion de Terre Sainte mais la population de Crans n'en voulait pas. Ils devront, tôt ou tard, décider s'ils vont avec Asse-Boiron, Nyon ou s'ils restent seuls. Pour Eysins, la question est cruciale, car il y a des écoles à quelques centaines de mètres du village alors que les enfants doivent prendre le bus pour aller à Borex ou Crassier. Nyon n'interviendra pas dans les discussions de la population d'Eysins, mais à un moment donné, la question de savoir s'ils veulent fusionner avec Asse-Boiron ou entreprendre plus de collaboration avec Nyon interviendra. Le sujet est délicat. Pour le moment, Nyon doit être prudent et respectueux du choix des autres communes et toute autre attitude serait considérée comme impérialiste. Ce sont aux communes de faire des choix et exprimer des désirs. Nyon n'interviendra pas dans ce processus.

**18. Réponse à l'interpellation de Mme Jessica JACCOUD intitulée « Etes-vous curieux à propos de vous-même ? » (en annexe)**

La discussion est ouverte.



Mme Jessica JACCOUD remercie Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY pour sa réponse, mais se dit surprise par plusieurs points. Elle se demande sur quels critères la police a refusé une autorisation à l'association « Le chemin du bonheur », mais par contre l'a octroyée à l'association « Dites non à la drogue, oui à la vie ». Elle demande s'il y a eu des éléments particuliers qui ont poussé la police à autoriser l'une et pas l'autre. Dans la réponse, il est fait mention de plaintes de citoyens lorsque l'église de scientologie avait un stand sur le marché, qui a poussé la police à ensuite refuser toute demande de cette église, mais aucune plainte n'a été relevée de la part des citoyens lorsque l'association « Non à la drogue, oui à la vie » était sur le marché. Elle se pose la question de savoir si les gens savaient qu'il s'agissait de l'église de scientologie. Elle estime que si des pancartes indiquant qu'il s'agissait de cette église avaient été posées, plusieurs plaintes auraient été déposées. Elle souhaite des éclaircissements pour pouvoir revenir avec un texte un peu plus complet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **19. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE a un immense plaisir à être présente ce soir et remercie toutes les personnes qui lui ont apporté leur soutien. Elle reprend les dossiers les uns après les autres, mais Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY et M. le Syndic Daniel ROSSELLAT continuent à avoir la responsabilité des services.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Jacky COLOMB qui demandait que les textes des réponses aux interpellations soient à disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Certaines réponses sont raccourcies lors de la séance vu la complexité de certaines interpellations et le nombre de questions posées. Il souhaiterait avoir une seule question par interpellation, ce qui permettrait d'avoir des réponses plus courtes, claires et efficaces. Il signale que les réponses ne seront pas mises à disposition, cela représente également une grande quantité de copies à faire.

M. le Municipal Claude ULDRY, suite aux divers problèmes connus par le système du vote électronique, précise que les soucis ne viennent pas du système, mais de modifications faites en dernière minute. La correction de noms a, par exemple, allongé l'écran de présentation lors de la séance précédente. Le service informatique teste le système dans l'après-midi et il serait bon de ne plus modifier la configuration après. Il informe le Conseil que Mme Herzig a remplacé M. Poget en tant que préposée au contrôle des habitants depuis le 24 janvier de cette année. De même, M. Zasso a commencé en janvier 2012, engagé suite à l'acceptation du préavis pour l'optimisation énergétique.

M. le Municipal signale encore que le logiciel pour la gestion de l'accueil de jour des enfants, financé par le préavis 183, a été mis en service en décembre 2011. Depuis cette date, toutes les facturations des crèches, UAPE et AMF sont effectuées par le nouveau logiciel. Malgré quelques problèmes de jeunesse à rectifier, il tourne à satisfaction. Le préavis sera bouclé dans le courant de l'année 2012. Enfin, il remercie le Conseil d'avoir accepté le budget et souhaite travailler en étroite collaboration avec la COFIN pour le futur budget, car il s'agit d'un interlocuteur privilégié, et la voir rapidement pour certaines propositions de changement.

## **20. Divers et propositions individuelles**

Mme Christine TROLLIET s'inquiète de la vétusté et de l'état des bâtiments des écoles primaires de Nyon. Le Rocher C a subi de nombreuses infiltrations, des mesures d'urgence temporaires perdurent toujours. Les lames de l'avant-toit se détachant par temps de bise, ont été enlevées, l'isolation avec. De ce fait, le chauffage atteignait difficilement les 12°C, les doyens ont installé des chauffages électriques, grands consommateurs de courant et très peu écologiques, des élèves ont dû être déplacés dans d'autres salles. Le 15 février, c'était des coupures d'eau, les conduites, sans protection, ayant gelé. Le Couchant B a dû être fermé à cause des températures régnant dans les classes, faute d'approvisionnement en pelets ! Une fois réapprovisionné, il a fallu toute la semaine pour faire remonter la température des classes. Elle se demande comment la pose d'une nouvelle chaudière a été acceptée sans aucune réflexion de l'isolation et modification des vitrages obsolètes et poreux. Et ce n'est pas

seulement dû au grand froid de cette année. L'an dernier, c'est l'école des Mangettes qui avait des pannes de chauffage, ou encore le Couchant A. Elle déplore le manque d'anticipation et souhaite que la Municipalité s'attache à faire un inventaire des besoins des bâtiments scolaires et fixe des priorités en urgence. Elle demande de placer le dossier en haut de la pile des préoccupations communales.

M. Maurice GAY fait remarquer que l'on voit, depuis quelques temps, de plus en plus de mendiants en ville de Nyon. Il souhaite savoir ce que la Municipalité va faire pour ne pas laisser cette mendicité s'accroître.

M. Jean-Paul URSENBACHER déposera prochainement un postulat sur la non-utilisation des locaux communaux, comme la Grenette.


M. Gregory DURAND demande pourquoi les arbres dans le quartier de la Levratte ont été abattus et si la commission des arbres a été consultée.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS lui répond que la commission n'a pas été consultée car il s'agissait d'une question de sécurité. Cela faisait plusieurs années que ces arbres posaient problèmes, l'année dernière de grosses branches sont tombées. Un élagueur a été mandaté et son constat était de les tailler drastiquement. Pour la sécurité, ils ont été coupés et seront remplacés prochainement par des érables.

A 23h.50, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La secrétaire :



Annexes : Liste des commissions  
Interpellation de M. Pierre Wahlen  
Interpellation de M. Victor Allamand  
Réponse à l'interpellation de Mme J. Jaccoud